



## CANDIDATEZ AU PRIX NATIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS AVANT LE 28 FÉVRIER 2020 !

ACTUALITÉS | CONCOURS | #EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | #BOIS | #MATÉRIAUX BIOSOURCÉS  
Concours de référence et vitrine de l'excellence pour l'ensemble de la filière forêt-bois, le Prix National de la Construction Bois récompense chaque année des bureaux d'étude, des architectes, des maîtres d'ouvrage, des designers en aménagement qui ont fait le choix du bois pour bâtir, réhabiliter, étendre ou bien aménager et dont le travail a été remarqué en région.

Par un prix ou une mention, les jurés du Prix National saluent l'inventivité, le potentiel, la fonctionnalité, le rôle social et l'intégration dans leur environnement d'ouvrages remarquables, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Concourir au Prix National de la Construction Bois, c'est mettre en lumière une démarche professionnelle à même de consolider la place du bois dans l'univers du bâti, y compris du bâti de grande ampleur. Pour l'édition 2020, les jurés seront attentifs à l'utilisation des matériaux biosourcés, dont le bois est à la fois l'emblème et le fer de lance. Avec la finalisation de la RE 2020, tous les acteurs de la construction et de l'aménagement sont en effet confrontés à un enjeu majeur : concevoir et démontrer la viabilité de bâtiments et aménagements publics et privés de plus en plus vertueux.

Une marraine, un président

La marraine du Prix National 2020 sera Dominique Gauzin-Müller, universitaire, architecte spécialiste de l'architecture écologique. Elle assure le parrainage du Prix depuis sa création. La présidence du jury 2020 sera confiée à Christophe Aubertin, lauréat 2019 pour l'extension d'une maison de retraite à Vaucouleurs, dans la Meuse.

Les grands critères de sélection

Pour sélectionner les lauréats du PNCB 2020, les jurés s'intéresseront à :

- la qualité architecturale et l'insertion paysagère de la réalisation,
- l'approche environnementale et la performance énergétique du bâtiment,
- la créativité et l'innovation portées par le(s) concepteur(s),
- la performance technique mise en œuvre,
- l'approche économique,
- l'emploi d'essences locales.

7 catégories

Les postulants au Prix National peuvent concourir dans l'une des 7 catégories suivantes :

- Travailler – Accueillir (bureaux, lieux d'accueil du public)
- Apprendre – Se divertir (établissement scolaire, culturel, sportif et loisirs)
- Habiter ensemble (logement collectif et groupé)

- Habiter une maison (petit, grands espaces)
- Réhabiliter un équipement (rénovation, réhabilitation, extension-surélévation d'un bâtiment)
- Réhabiliter un logement (extension-surélévation, rénovation, réhabilitation).
- Aménager l'intérieur (agencement, mobilier) / Aménager l'extérieur

Déposez vos candidatures jusqu'au 28 février 2020 sur :

► Calendrier prévisionnel

- du 6 janvier au 28 février : appel à candidatures
- du 2 au 27 mars : organisation des jurys régionaux
- 28 avril : organisation du jury national
- Fin juin: cérémonie de remise des prix (date et lieu en cours de finalisation)